

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1939-1940)
Heft: 10

Vereinsnachrichten: Kandidaten = Candidats

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Commission des concours.

Des commissions régionales seront instituées par l'assemblée générale pour veiller à l'application des prescriptions de concours. Ces commissions seront tenues au courant, par les membres de la Société des P. S. A. S., de tous les concours qui seront ouverts dans leur région.

Si ces prescriptions devaient conduire à des malentendus, les membres de la commission seraient tenus de remettre les choses au point, d'entente avec les organisateurs du concours et le jury.

Le concours une fois jugé, la commission ne peut plus être invoquée qu'à titre d'instance d'appel, en cas de réclamations fondées. La décision du jury reste irrévocable.

Les commissions régionales peuvent s'adjoindre les membres d'autres commissions.

La section de Zurich propose que chaque section désigne deux membres (1 peintre et 1 sculpteur) pour faire partie de la commission de concours de sa région.

*Kandidaten. — Candidats.**Section de Genève :*

Duvoisin Jean, sculpteur, Genève. (Salon Berne 1936)

Sektion Zürich :

Henauer Walter, Architekt, Zürich.

Hippele Hans, Bildhauer, Zürich. (Salon Bern 1936)

Staub Ernst, Maler, Thalwil. (Salon Bern 1936)

18. Gesamtausstellung der Gesellschaft in Bern.

Unsere Mitglieder werden davon benachrichtigt, dass die genauen Daten und Einsendetermine der gegenwärtigen Lage wegen noch nicht bestimmt werden konnten. Vorgesehen bleibt September-Oktober (vielleicht ab Mitte oder gar Ende September).

XVIII^e exposition générale de la société.

Nous avisons nos membres que les dates et les délais d'envoi n'ont pas encore pu être fixés, vu les circonstances. Il est prévu septembre-octobre (peut-être dès mi ou même fin septembre).

Mitteilungen des Z. V. — Communications du C. C.

Folgenden Mitgliedern gratulierte
der Z. V. zum 60. Geburtstag :

Le C. C. a exprimé ses vœux aux
membres suivants pour leur 60^e anni-
versaire :

Niklaus Hartmann, Architekt, St. Moritz,	2. mai
Paul Burckhardt, Maler, Basel,	12. »
Augusto Sartori, pittore, Giubiasco,	14. »
Henry Kläui, Maler, Zürich,	27. »
A. Jacques, peintre, Genève,	31. »

zum 70. Geburtstag :

pour le 70^e anniversaire à :

Édouard Paris, peintre, Genève,	16 mai
---------------------------------	--------

sowie an :

ainsi qu'à :

Prof. Dr. C. von Mandach, Konservator des Berner Kunstmuseums.